

Contrat d'inscription au restaurant scolaire

RENTREE 2022 / 2023

ACCÈS AU SERVICE DE RESTAURATION

L'ACCÈS À LA DEMI-PENSION S'EFFECTUE À L'AIDE D'UN SYSTÈME RCM (*Reconnaissance du Contour de la Main*)
La famille doit donner son accord pour l'enregistrement du contour de la main de l'élève.
Il n'est pas nécessaire de renouveler cet accord à chaque année scolaire.

Dans le cas contraire :

- la famille doit acquitter la somme de 5,50 € + 1 photo d'identité pour l'achat d'une carte magnétique
- si une défaillance du système impose la remise de cette carte (main trop petite), la carte est délivrée gratuitement
- dans tous les cas, si la carte est perdue ou détériorée, elle devra être remplacée au tarif de 5,50 € + 1 photo d'identité

INSCRIPTION

L'inscription à la demi-pension est prise pour **L'ANNÉE SCOLAIRE COMPLÈTE**
à raison de **1 - 2 - 3 ou 4 repas réguliers par semaine**
Les jours d'inscription ne seront modifiables que sur **demande écrite** adressée au service intendance **24 H avant**
Il est rappelé que **TOUTE DEMANDE D'ANNULATION DE REPAS**
qui entraîne une demande d'autorisation de sortie doit être déposée 24 H à l'avance auprès de la vie scolaire

TARIF

Prix du repas pour 2022 / 2023 : **2,00 €**
(tarif fixé par le Conseil Départemental de Côte d'Or)
Montant indicatif de chaque versement : 60 €

Veillez à ce que le compte soit toujours positif
Le système ne délivre un plateau que lorsque **le compte est approvisionné**

RÈGLEMENT

- **chèque bancaire** : établi à l'ordre de "Collège Félix TISSERAND"
 - mettre le chèque dans une enveloppe en précisant le **NOM** et la **CLASSE** de l'élève
 - ne rien inscrire au dos du chèque
 - dépôt du chèque dans la boîte aux lettres du bâtiment administratif **tous les jours au plus tard à 10 H**
NB : Il n'y a pas de prélèvement automatique. Le RIB qui est demandé est utilisé uniquement en cas de remboursement.
- **espèces** : à remettre au service intendance et en aucun cas dans la boîte aux lettres
- **en ligne** : accès au service sur le site <https://clg-ftisserand-nuits-saint-georges.eclat-bfc.fr>
rubrique "Autres services" puis "ALISE" (minimum 20 €)

REPAS ÉLÈVES EXTERNES

Le restaurant scolaire est ouvert aux élèves inscrits en tant que demi-pensionnaires, cependant, les élèves externes peuvent accéder à ce service de façon exceptionnelle aux conditions suivantes :

- avoir donné son accord **dès la rentrée** pour l'enregistrement du contour de la main de l'élève
- se présenter, **au moins 24 H avant le jour de l'inscription**, au service intendance, muni d'une demande d'autorisation écrite de la famille sur papier libre, en indiquant le motif (cas de force majeure, réunion entre 12 H et 14 H...)
- acquitter le montant des repas par chèque bancaire libellé à l'ordre de "Collège Félix TISSERAND"

**POUR TOUTE INSCRIPTION D'UN ÉLÈVE AU RESTAURANT SCOLAIRE
LES PARENTS S'ENGAGENT À RESPECTER LES CONDITIONS CI-DESSUS CITÉES**

Pour toute question ou renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service intendance

Objet : Utilisation Biométrie pour accès au restaurant scolaire

Le conseil d'administration du 22 juin 2010 a approuvé l'utilisation d'un lecteur de contour de la main pour l'identification des élèves demi-pensionnaire lors de leur passage au restaurant scolaire.

La prise de mesure repose sur la géométrie de la main, seul le contour est pris en compte.

Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration de conformité à la CNIL lors de sa mise en œuvre et conformément au règlement général sur la protection des données, il est inscrit au registre des activités de traitement de l'établissement.

Ce procédé d'identification au moyen du gabarit de la main associée à un code personnel est proposé aux élèves afin de leur permettre l'accès au restaurant scolaire et ainsi supprimer les problèmes de carte volée, perdue et oubliée. L'élève doit rentrer son code personnel puis présenter sa main.

Les données biométriques (contour de la main) bénéficient d'une protection particulière et ne peuvent être enregistrées sans votre consentement.

Ce dispositif doit faire l'objet d'une inscription au registre des activités de l'établissement, ce qui nécessite d'obtenir votre consentement.

Vous pouvez toutefois vous opposer à l'enregistrement des données biométriques de votre enfant dans ce cas, une carte magnétique sera délivrée à votre enfant au prix de 5,50 € (+ 1 photo d'identité).

La Principale,

V. DUPOUY

NOTICE DÉTAILLÉE

Identité, coordonnées de l'organisme (responsable du traitement des données)

Collège Félix TISSERAND - 10 rue Jean Jaurès - 21700 NUITS ST GEORGES

Finalités

- Gestion des accès au restaurant scolaire

Bases juridique du traitement

- Consentement (gabarit)

- Relation contractuelle

Catégories de données collectées

- Données d'identité de l'élève : nom prénom

- Scolarité : Classe

- Gabarit biométrique du contour de la main

- Code personnel de l'élève

Destinataires des données

Gabarit : sans destinataire (conservé en base pour comparaison)

Autres données : gestionnaire de l'établissement, vie scolaire, secrétariat.

Durée de conservation des données

Les données relatives à l'identité de l'élève sont conservées pendant la durée de sa scolarité dans l'établissement. Les données relatives à l'identité des personnels sont conservées pendant la durée de leur affectation au sein de l'établissement.

Les gabarits biométriques du contour de la main, associés à un code d'accès personnel sont conservés pendant la durée de sa scolarité dans l'établissement. Si une personne quitte l'établissement ou est désinscrite du service de restauration scolaire en cours d'année, les données biométriques sont effacées dans la semaine suivant son départ ou sa désinscription.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter directement le secrétariat d'intendance de l'établissement.

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données,

Rectorat - 10 rue de la Convention - 25030 BESANÇON Cedex

Courrier électronique : dpd@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.



Réservé à l'administration : Code

SYSTÈME D'ACCÈS AU SERVICE DE RESTAURATION

CONSENTEMENT DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ÉLÈVE POUR L'UTILISATION DE LA BIOMÉTRIE

Je/nous soussigné(e)(s), _____

Représentant(s) légal/légaux de l'élève Nom/Prénom _____

Né(e) le _____ scolarisé(e) en classe de _____

Autorise que la donnée biométrique « contour de la main » de mon enfant soit traitée par l'établissement pour l'accès à la restauration scolaire.

N'autorise pas que la donnée biométrique « contour de la main » de mon enfant soit traitée par l'établissement pour l'accès à la restauration scolaire et je m'acquiesce de la somme de 5,50 € (+ 1 photo d'identité) pour l'achat d'une carte magnétique.

Le coupon suivant doit être retourné à l'établissement pour les **élèves nouvellement inscrits** :

à partir du 25/08/2022 et impérativement avant le 01/09/2022

avec un chèque de 60 € libellé à l'ordre de "Collège Félix Tisserand"

Pour les anciens élèves demi-pensionnaires, inutile de retourner la demande d'acceptation,

vous pouvez cependant réapprovisionner le compte repas, si nécessaire, soit en ligne, soit par chèque libellé à l'ordre de "Collège Félix Tisserand"

à partir du 20/06/2022 et impérativement avant le 01/09/2022

Fait à _____, le _____

Signature(s) du(des) représentant(s) légal/légaux
(précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)
